



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord et Indochine

Question écrite n° 18159

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les bénéficiaires du fonds de solidarité. Il lui demande, département par département, le nombre d'anciens combattants en Afrique du Nord, d'une part, d'anciens combattants d'Indochine, d'autre part, bénéficiant du fonds de solidarité en distinguant ceux qui perçoivent l'allocation différentielle et ceux qui ont opté pour l'allocation de préparation à la retraite à la date du 30 juin 1998. Il souhaite connaître également le montant moyen des allocations versées et les crédits réellement consommés en comparaison des prévisions budgétaires pour le fonds de solidarité.

Texte de la réponse

Les renseignements demandés par l'honorable parlementaire, établis au 31 décembre 1997, concernant le nombre d'allocations différentielles du fonds de solidarité (AD) et d'allocations de préparation à la retraite (APR) versées aux anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine en situation de chômage, ainsi que le montant moyen des allocations et la consommation des crédits, sont indiqués dans les tableaux ci-joints. Il convient de noter que, selon une étude réalisée en septembre 1997, 0,35 % de ces allocataires étaient titulaires d'une carte du combattant au titre de leur participation à la guerre d'Indochine. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18159

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4373

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4897